



CONCOURS AMATEURS DE GATEAUX DE SAVOIE

Samedi 29 juin 2024

REGLEMENT

ARTICLE PRÉLIMINAIRE

La Fondation Facim organise, dans le cadre de *Let's goût*, événement de lancement du cycle des *Paysages du goût*, un concours de gâteaux de Savoie.

Ce concours, gratuit et ouvert à tout amateur, aura lieu le samedi 29 juin 2024. Le présent règlement définit les règles pour y participer.

ARTICLE 1 - Accessibilité

Cet événement est ouvert à toute personne physique majeure ou mineure.

ARTICLE 2 - Déroulement du concours

Les candidats amateurs préalablement inscrits doivent réaliser, chez eux et par leurs propres moyens, un gâteau de Savoie à partager.

Le gâteau doit être :

- Pour 10 personnes minimum
- D'une taille maximale comprise entre 20 et 25 cm de diamètre si de forme ronde ou de 20 à 25 cm de long par 9 à 15 cm de large s'il est rectangulaire.
- Présenté sur un plat

Les réalisations devront pouvoir être qualifiées de « gâteau de Savoie », donc avoir notamment pour base un biscuit de Savoie, utilisant comme ingrédient obligatoire des blancs d'œufs battus en neige.

Le reste de la conception du gâteau est laissée à la libre interprétation du candidat (forme, arômes, garniture(s) éventuelle(s), décoration, etc.)

Les candidats doivent fournir la recette, sur papier libre, mentionnant à minima l'intégralité des ingrédients utilisés, les proportions (grammage ou numération), l'ordre et le procédé d'intégration des ingrédients, la/les température(s), mode(s) et durée(s) de cuisson(s).

Planning du samedi 29 juin 2024 au refuge de l'Orgère (commune de Villarodin-Bourget) :

- De 14h à 16h : Dépôt des gâteaux et des recettes
- De 16h30 à 17h30 : Présentation de leur gâteau par les candidats et dégustation par le jury
- De 17h30 à 17h45 : Délibération du jury
- A partir de 17h45 : Remise des prix

ARTICLE 3 - Conditions de participation

Les inscriptions sont obligatoires et les places limitées. Elles se font via le site www.yatou-en-maurienne.fr.

Les inscriptions sont arrêtées le vendredi 28 juin à 12h.

Le présent concours est ouvert aux personnes majeures ou mineures.

Toute participation d'une personne mineure est effectuée sous l'entière responsabilité du (des) titulaire(s) de l'autorité parentale.

Cette compétition est ouverte exclusivement aux amateurs. Sont exclus de participation les professionnels de la boulangerie-pâtisserie ou de la cuisine en activité ou en formation, y compris les inscrits au CAP en candidat libre. Toute personne exerçant une activité rémunérée autour de la pâtisserie (démonstration, cours particuliers...), même occasionnelle, ne peut être retenue pour participer.

ARTICLE 4 - Jury

Le jury sera composé de professionnels des métiers de bouche et d'amateurs qualifiés.

ARTICLE 5 - Critères de notation

Les réalisations sont notées par le jury sur un total de 50 points :

- Respect du thème imposé (gâteau de Savoie) : 10 points
- Originalité de la recette et/ou de la réalisation : 10 points
- Goûts et saveurs : 10 points
- Intérêt de la présentation : 5 points
- Aspect visuel : 5 points
- Texture(s) : 5 points
- Praticité de la découpe et de la dégustation : 5 points

ARTICLE 6 - Prix

La remise des prix se fera en public, en présence des candidats au concours ainsi que des membres du jury.

Les lots seront remis aux gagnants le samedi 29 juin 2024 à 17h45 au refuge de l'Orgère.

ARTICLE 7 - Acceptation du règlement

Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité ainsi que toute annexe ou additif éventuels, dont les éléments sont repris sur la page de présentation du concours concerné.

ARTICLE 8 – Autorisation, cession des droits et utilisation des photographies

Par leur inscription à ce concours, les participants autorisent la Fondation Facim à produire des photos et à les publier sur les réseaux sociaux et documents officiels.

ARTICLE 9 – Autorisation, cession des droits et utilisation de la recette

Par leur inscription à ce concours, les participants autorisent la Fondation Facim à rendre publique la recette utilisée et fournie par chaque participant.e.

ARTICLE 10 - Obligations

Le règlement est disponible sur www.fondation-facim.fr / www.yatou-en-maurienne.fr

Renseignements : info@fondation-facim.fr – 04 79 60 59 00

Inscription : <https://www.yatou-en-maurienne.fr/fondation-facim-visitez-la-savoie-selon-vos-envies--23340/produits>